

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2015
Publication : 20/02/2015

Pour le Président du Conseil Général par
délégation

Le Directeur de l'Autonomie

Christian FISCHER

Direction de l'Autonomie



Conseil Général
Haut-Rhin

2015 00035

Colmar, le 28 JAN. 2015

ARRETÉ N°

DSOL

Du

**Portant modification de la composition des membres
Du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU** la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** l'arrêté n° 2008-00657 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

L'article 1^{ier} de l'arrêté n°2014 00308 du 30 octobre 2014 portant nomination des membres du CODERPA est modifié comme suit :

**COLLEGE N° 1
ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES
RETRAITES ET PERSONNES AGEES AU PLAN LOCAL**

10. UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DU HAUT-RHIN

Titulaire :
M. Lucien FORNY
24 rue du Prunier
68000 COLMAR

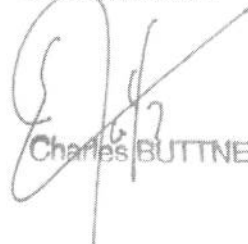
**17. UNION DEPARTEMENTALE DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL
(UNIAT) - GROUPEMENT ALSACE**

Suppléant :
M. Gérard HAUSHERR
5 rue de l'Oberharth
68000 COLMAR

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER